

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

17 avril 2023

RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-220 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER LES ANNEXES A ET C

Ce règlement a été adopté par la résolution numéro 2023-199 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 avril 2023 et à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe et messieurs les conseillers Marc Charest, Mario Hamilton, Nelson Simard, Nelson Gagnon et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de madame Lucie Lapointe, mairesse suppléante, suivant la présentation du projet de règlement faite par M. Eddy Métivier, maire et suivant un avis de motion donné par le conseiller Nelson Simard à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2023.

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement portant le numéro VM-220 pour établir la tarification des services municipaux de la Ville de Matane;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ledit règlement;

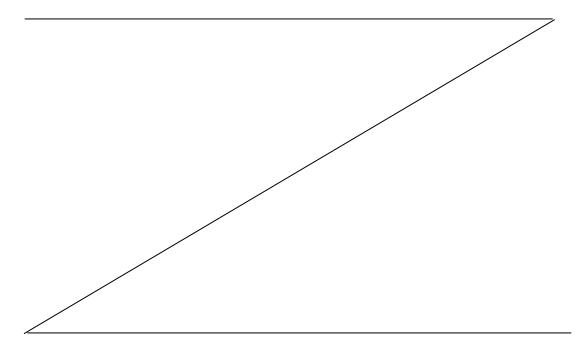
Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Nelson Simard à la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, lequel a également déposé le règlement lors de la même séance;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par M. Eddy Métivier, le maire, à cette même séance;

Pour ces motifs,

Le conseil de la Ville de Matane statue et ordonne qu'un règlement portant le numéro VM-220-25 soit et est, par la présente, adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1. Le règlement numéro VM-220, tel qu'amendé, est modifié à son annexe A, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de la façon suivante, soit :



SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DU COLISÉE BÉTON PROVINCIAL TOUTES TAXES INCLUSES

COLISÉE BÉTON PROVINCIAL		TARIFICATION
Location de glace (50 minutes) – activités normales (6 et de 16 h à la fermeture les samedis – 1 ^{er}		vendredi
➤ Glace Alain-Côté		135 \$ / h
➤ Glace Serge-Bernier		135 \$ / h
Location de glace (50 minutes) – activités normales (6 h à 16 du dimanche au vendredi de 16 h à la fermeture		
> Glace Alain-Côté	= 1° aout au 20 avi	152 \$ / h
> Glace Serge-Bernier		152 \$ / h
Location de glace (50 minutes) du 21 av (doit atteindre le nombre minimal d'heures établi par le		
➤ Glace Alain-Côté (Locataires occasionnels) À retirer		162 \$ / h À retire
➤ Glace Serge-Bernier (Locataires occasionnels) À retirer		162 \$ / h À retire
Glace Alain-Côté (Locataires ayant signé un contrat d'au moins 20 heu et le 20 avril) À retirer	res entre le 1er août	152 \$/ h À retire
➤ Glace Serge-Bernier (Locataires ayant signé un contrat d'au moins 1er août et le 20 avril) À retirer	20 heures entre le	152 \$/ h À retire
Location de glace – événement tarif journalier (incluant 1 employé entre 8 h et 16 h par jour de location) À retirer	Organisme sans but lucratif	Secteur privé et résidant
Glace Alain-Côté (incluant les gradins)	605 \$	875 \$
Glace Alain-Côté (excluant les gradins)	275 \$	380 \$
Glace Serge-Bernier (incluant les gradins)	380 \$	660 \$
Glace Serge-Bernier (excluant les gradins)	300 \$	410 \$
Glace Alain-Côté et Glace Serge-Bernier (incluant les gradins)	875 \$	1 420 \$
Glace Alain-Côté et Glace Serge-Bernier (excluant les gradins)	495 \$	710 \$
Installation et démontage	200 \$	135 \$
Main-d'œuvre applicable pour la location (au-delà de la période de employé(s) additionnel(s))	Taux horaire des employés + 35 % pour avantages sociaux	
Location d'une dalle (tarif 55 minutes) pour pratique sportive hors-gl	ace (nouveau)	45 \$ / h
Location de glace organismes mineurs (50 minutes)	,	101 \$ /h
Location de local de rangement pour hockey adulte (1er sept. au 20 m	nai) par organisme	250 \$
Location de glace pour anniversaire de naissance (50 minutes) – 16 a		101 \$ / h
Location de glace (50 minutes) – Tournois, compétitions ou École Alain-Côté et glace Serge-Bernier) – 1er août au 20 mai	de hockey (glace	101 \$ / h
Patinage libre (pour tous)		
➤ Enfant (14 ans et moins)	2,50 \$	
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)		2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	4,00 \$	
➤ Préscolaire	Gratuit	
> Garderie	30 \$ / h	
Carte de saison pour patinage adulte (ma	ardis et jeudis)	
➤ Adulte (18 ans et plus)		88 \$
➤ Aîné (55 ans et plus)		75 \$
Location de loge		
> Organismes mineurs		Gratuit
➤ Avec location de glace (par période de 3 heures)	Gratuit	
➤ Sans location de glace (par période de 3 heures)		40 \$ / loge

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE TOUTES TAXES INCLUSES

PISCINE MUNICIPALE	TARIFICATION
Location sans surveillance (50 minutes)	
> Organismes mineurs	82 \$
Location avec surveillance (50 minutes)	
Tarif de 16 h à 24 h du lundi au vendredi et les samedis et dimanches de 6 h à 24 h	90 \$
➤ Tarif de 6 h à 16 h du lundi au vendredi	85 \$
Entrée bain libre	
➤ Bébé (12 mois et moins)	Gratuit
Enfant (14 ans et moins)	2,50 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	4 \$
Cours de natation enfant	
➤ 1er enfant (coût par séance – inscription à la session)	8.50 \$
≥ 2º enfant (coût par séance – inscription à la session)	7.50 \$
→ 3º enfant (coût par séance – inscription à la session)	6.50 \$
Cours de natation adulte (aqua-forme, aqua-adulte, essentiel et style of 10 % de rabais pour les couples vivant sous le même toit (prix plancher de 6	
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	8.50 \$
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 1 fois/semaine	10 \$
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 2e fois/semaine	8.50 \$
➤ Aîné – 55 ans et plus – Coût par séance – Inscription à la session	8.50 \$
➤ Étudiant, adulte et aîné – Coût par séance – Sans inscription à la session	11 \$
Cours de natation adulte (aqua-fit) 10 % de rabais pour les couples vivant sous le même toit (prix plancher de 7	7,50 \$) À retirer
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve) À retirer	8 \$ À retirer
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 1 fois/semaine À retirer	9,50 \$ À retirer
➤ Adulte (18 à 54 ans) – Coût par séance – Inscription à la session – 2e fois/semaine À retirer	8,50 \$ À retirer
➤ Aîné – 55 ans et plus – Coût par séance – Inscription à la session À retirer	8 \$ À retirer
➤ Étudiant, adulte et aîné – Coût par séance – Sans inscription à la session À retirer	10,25 \$ À retirer
Cours de natation scolaire	
➤ Natation scolaire (par enfant)	8.50 \$
➤ Maternelle	8.50 \$
Cours privé / heure (50 minutes)	
➤ Enfant (14 ans et moins)	30 \$
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	35 \$
Adulte (18 ans et plus)	40 \$
Cours privés / demi-heure (30 minutes) À ajouter	
➤ Enfant (14 ans et moins) À ajouter	18 \$ À ajouter
Cours semi-privé / demi-heure (30 minutes) À ajouter	
➤ Enfant (14 ans et moins) À ajouter	12 \$ À ajouter
Cours semi-privé / heure (50 minutes) / personne	
➤ Enfant (14 ans et moins)	22 \$
≻ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	27 \$
➤ Adulte (18 ans et plus)	32 \$
	32 Þ
Location de salle de réunion	52 φ
Location de salle de réunion ➤ Organismes mineurs	Gratuit
	·

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DES ÉDIFICES / SALLES TOUTES TAXES INCLUSES

D)	ÉDIFICES / SALLES			TARIFICATI ORGANISM	
	Hôtel de ville (bloc de 4 heures)				
	➤ Salle civique sans surveillance			80 \$	
	➤ Salle civique avec surveillance			-Taux horaire des emp es sociaux + 15 % de	
➤ Salle civique (prix selon les conditions établies)		Critère A: Gratuite L'utilisation de la salle civique de l'hôtel de ville pour la tenue d'une rencontre, d'une consultation publique, d'une séance d'information, d'une assemblée, d'une assemblée générale ou de toute rencontre destinée et ouverte à tous les citoyens de Matane. La rencontre doit avoir lieu lors des heures d'ouverture de la municipalité ou en présence d'un employé selon son horaire déjà établi. L'organisateur doit être une association, un organisme à but non lucratif, un partenaire municipal, paramunicipal, régional ou gouvernemental. Critère B: Gratuite Dans le cas d'une marche ou d'un événement organisé à proximité de l'hôtel de ville et voué au profit d'une cause, d'un événement caritatif ou de tout rassemblement ayant des objectifs charitables, si l'événement s'adresse à tous, la salle civique peut être utilisée par l'organisation de l'événement à des fins de logistique ou pour faciliter le rassemblement et/ou l'émulation des participants.			
	Types d'activités	Organi culturel, ar regroupe	sme tiste ou ment u milieu on ou tion	Organisme ou regroupement sans but lucratif autres que culturel (2)	Autres (3)
	T:	arifs journali	ers		
>	Exposition/démonstration entrée gratuite	Gratu	iit	Gratuit	Gratuit
>	Exposition/démonstration avec vente de produits artisanaux ou avec coût d'entrée	100	\$	120 \$	220 \$
>	Activité patrimoniale entrée gratuite	Gratu	iit	Gratuit	Gratuit
>	Activité patrimoniale avec coût d'entrée	100	\$	120 \$	220 \$
Bloc de 4 heures					
>	Projection vidéo ou multimédia entrée gratuite***	Gratu	iit	Gratuit	Gratuit
A	Projection vidéo ou multimédia avec coût d'entrée	55 \$	i .	70 \$	120 \$
>	Activité multidisciplinaire entrée gratuite	Gratu	iit	Gratuit	Gratuit
>	Activité multidisciplinaire avec coût d'entrée	55 \$;	70 \$	120 \$
>	Conférence entrée gratuite	Gratu	iit	Gratuit	Gratuit
>	Conférence avec coût d'entrée	55 \$;	70 \$	120 \$
1	Assemblée générale annuelle/réunion***	55 9	:	70 \$	120 \$

➤ Formation atelier***	55 \$	70 \$	120 \$
> 5à7	55 \$	70 \$	120 \$
 Répétition, pratique 	55 \$	70 \$	120 \$
 Montage et démontage (si disponibilité du personnel) 	22 \$ / h	22 \$ / h	22 \$ / h
 Surveillant (en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque) 	22 \$ / h	22 \$ / h	22 \$ / h

^{***} La salle Isabelle-Boulay / Smurfit-Stone À retirer priorise les activités culturelles avant les réunions, assemblées générales et formations

(1) Organisme culturel, artiste ou regroupement d'artistes du milieu

Organisme sans but lucratif dont le siège social est à Matane et dont la mission est de promouvoir les arts et la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : Kaméléart, Espace F, la Galerie d'art de Matane, Éole en musique, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane, etc.

Auteur, artiste professionnel ou amateur (artisan) ayant une démarche artistique provenant de Matane qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature.

Institution ou association culturelle régionale

Organisme sans but lucratif dont le siège social est situé dans la région (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : les arts et la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent.

Institution dont le siège social est situé dans la région (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) qui œuvre dans le domaine des arts et de la culture : arts de la scène, arts visuels, patrimoine, multimédias et littérature. À titre d'exemple : les établissements d'enseignement, le ministre de la Culture et des Communications, la Commission scolaire, la MRC de La Matanie et les municipalités, etc.

(2) Organisme ou regroupement sans but lucratif autre que culturel

Organisme sans but lucratif dont le siège social est à Matane et qui œuvre dans un autre domaine que celui des arts et de la culture. À titre d'exemple : Hockey Matane, Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM), Centre d'action bénévole de la région de Matane, Centre local de développement (CLD) de la MRC de La Matanie, Club Optimiste, Parti politique, Directeur général des élections, etc.

(3) Autres

Tout autre organisme sans but lucratif, toute autre institution, toute entreprise privée ou tout autre individu.

Modifié VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-18, VM-220-22

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DES ACTIVITÉS EN GYMNASE ET PLATEAUX SPORTIFS TOUTES TAXES INCLUSES

E) BADMINTON PUBLIC	TARIFICATION
Pratique libre (à la fois - 50 m	ninutes)
Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	2,50 \$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	4 \$
Gymnase (location à l'heure – 5	0 minutes)
➤ Gymnase simple	33 \$
➤ Gymnase double	45 \$
➤ Palestre	26 \$
F) TENNIS	TARIFICATION
Pratique libre (à la fois – 50 minutes) – Sur	demande seulement
➤ Étudiant (15 ans et plus avec preuve)	8\$
➤ Adulte et aîné (18 ans et plus)	10 \$
G) TERRAIN DE BALLE AVEC ÉCLAIRAGE (location)	
➤ Stade Fournier	33 \$ / h
➤ Stade du Rempart	28 \$ / h

Modifié VM-220-1, VM-220-6, VM-220-7, VM-220-9, VM-220-10, VM-220-12, VM-220-14, VM-220-15, VM-220-18, VM-220-22

THÉÂTRE LE BARACHOIS TOUTES TAXES INCLUSES

THÉÂTRE LE BARACHOIS (de 9 h à 3 h le lendemain)	TARIFICATION
➤ Organisme à but non lucratif	300 \$
➤ Privé (individu ou entreprise)	400 \$

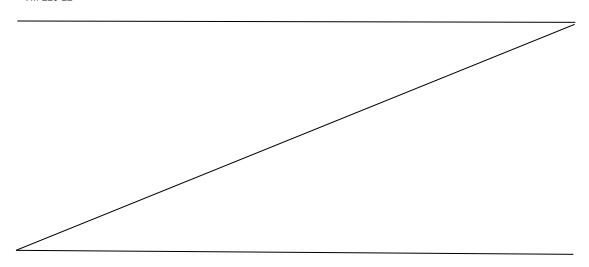
Ajouté VM-220-15

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

TARIFICATION DIVERSE

H) CAMP DE JOUR	Par semaine	
	Camp	Service de garde
➤ Par semaine (3 semaines et moins)	55 \$	30 \$
4 semaines *	180 \$	120 \$
5 semaines *	210 \$	150 \$
6 semaines *	240 \$	180 \$
7 semaines *	270 \$	210 \$
Rabais applicables : Enfant d'une même famille : 15 % sur l'inscrisuivants * Aucun rabais applicable après la date limite d'in SERVICES AUX ASSOCIATIONS		le 2e enfant, 20 % pour le 3e et les
·		
➤ Photocopie (la page) noir et blanc / couleur		0,05 \$ / 0,10 \$
J) PUBLICITÉ DANS « LES LOISIRS AU RYTHME	DES SAISONS » (Automn	e-hiver, hiver-printemps ou été)
> 1 bloc d'activités		50 \$
2 blocs d'activités		65 \$
Bloc d'activités supplémentaire		80 \$ pour les 3 premiers et 15 \$ par bloc supplémentaire
K) SCÈNE DÉMONTABLE (54 panneaux disponib	les)	
➤ Location 5 jours - Organismes à buts non lucr	atifs	12 \$ / panneau
Location 5 jours - Autres		36 \$ / panneau
Location jour additionnel - Organismes à buts	non lucratifs	4 \$ / panneau
Location jour additionnel - Autres		8 \$ / panneau
Frais supplémentaire (1 employé en permanence pour le montage et le démontage – Territoire de Matane) À ajouter		Taux horaire des employés + 35 % pour avantages sociaux À ajouter
L) BARRIÈRES MÉTALLIQUES (± 150 disponible	s)	
		Gratuit
Organismes à buts non lucratifs		0.0.0.0
Organismes à buts non lucratifsAutres		3 \$ / jour / barrière
•	»	

Modifi'e~VM-220-6,~VM-220-7,~VM-220-8,~VM-220-9,~VM-220-10,~VM-220-12,~VM-220-14,~VM-220-15,~VM-220-18,~VM-220-21,~VM-220-22,~VM-2



ARTICLE 2. Le règlement numéro VM-220, tel qu'amendé, est modifié à son annexe C, Services des travaux publics, de l'urbanisme et de génie et environnement, de la façon suivante, soit :

ANNEXE C

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

Modifié VM-220-13

TARIFICATION TOUTES TAXES INCLUSES

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION
Permis de déneigement (Règlement numéro VM-165)	
> 1 à 50 clients	50 \$
> 51 à 100 clients	100 \$
> 101 à 200 clients	150 \$
➤ 201 à 300 clients	200 \$
➤ 301 à 400 clients	250 \$
> 401 clients et plus	300 \$
Enlèvement de la neige sur la propriété publique provenant d'un terrain privé	Coût estimé des travaux + 15 % pour les frais d'administration
Entreposage de biens laissés sur une propriété publique	20 \$ / jour
Autorisation pour l'utilisation de la propriété publique (ex. : travaux de réfection de façade)	40 \$ / jour
Réfection d'une pelouse et pose de tourbe sur une propriété publique en raison de dommages causés par un tiers	Coût réel des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
Réparation due à l'altération du revêtement bitumineux sur une	Coût réel des travaux, majoré de
propriété publique en raison de dommages causés par un tiers	15 % pour les frais d'administration
Autres travaux de voirie et signalisation en raison de dommages causés par un tiers	Coût réel des travaux majoré de 15 % pour les frais d'administration
SECTEURS – AQUEDUC ET ÉGOUT	S
> Raccordement aux services d'aqueduc et d'égout	Des frais d'analyse de 250 \$ sont payables au moment du dépôt de la demande d'estimation des coûts. Ce montant est remboursable si le projet de raccordement aux services se concrétise et/ou qu'un permis de construction est émis. Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
> Construction ou reconstruction de trottoirs et bordures	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
> Ajustement d'une boîte d'arrêt de ligne	55 \$ (0 \$ - propriété de la Ville)
 Réparation, remplacement et installation d'une boîte de service (lorsque le propriétaire est responsable du bris) 	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
Localisation de la boîte d'arrêt de ligne pendant les heures de travail	50 \$
 Localisation de la boîte d'arrêt de ligne en dehors des heures de travail 	110 \$
Déblocage d'égout (écureur)	400 \$
> Déblocage d'égout (manuellement) pendant les heures de travail	150 \$
Déblocage d'égout (manuellement) en dehors des heures de travail	400 \$ du lundi au samedi 450 \$ dimanche
➤ Déplacement d'une borne-fontaine	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
> Désaffectation d'une entrée d'aqueduc ou d'un branchement d'égout	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration
Détection de la section latérale des services d'eau et/ou d'égout pendant les heures de travail	110\$
Détection de la section latérale des services d'eau et/ou d'égout en dehors des heures de travail	260 \$
Vérification du niveau d'un branchement	60 \$
Inspection d'un branchement d'aqueduc ou d'égout pendant les heures de travail et émission d'un permis d'excavation	Gratuit

Inspection d'un branchement d'aqueduc ou d'égout en dehors des heures de travail et émission d'un permis	125 \$		
> Installation ou remplacement d'un branchement à l'aqueduc et égout	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration		
Installation, remplacement, vérification, entretien ou réparation d'un compteur d'eau	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration		
Nettoyage d'un ponceau ou d'un fossé obstrué	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration		
Ouverture ou fermeture de l'arrêt de ligne d'un branchement d'aqueduc pendant les heures de travail	60 \$ / opération		
Ouverture ou fermeture de l'arrêt de ligne d'un branchement d'aqueduc en dehors des heures de travail	170 \$ / opération		
Ouverture et fermeture, lors d'un même déplacement, de l'arrêt de ligne d'un branchement d'aqueduc pendant les heures de travail	80 \$		
Ouverture et fermeture, lors d'un même déplacement, de l'arrêt de ligne d'un branchement d'aqueduc en dehors des heures de travail	260 \$		
 Ouverture et fermeture de vannes sur le réseau d'aqueduc à la demande d'un entrepreneur pendant les heures de travail 	120 \$ / opération		
Ouverture et fermeture de vannes sur le réseau d'aqueduc à la demande d'un entrepreneur en dehors des heures de travail	250 \$ / opération		
➤ Réparation d'un bris aux infrastructures municipales	Coût réel des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration		
➤ Utilisation d'une borne-fontaine	100 \$ + 20 \$ / jour d'utilisation + coût de l'eau utilisée au mètre cube		
> Autres travaux d'aqueduc et d'égout	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration		
 Prêt de barrières métalliques antiémeutes et de barrières de construction 	5 \$ par barrière par jour plus les frais de transport si requis		
Déglaçage d'une conduite d'aqueduc ou d'une conduite d'égout			
➤ Déglaçage d'une conduite d'aqueduc ou d'égout – 1 ^{re} intervention	400 \$		
Déglaçage d'une conduite d'aqueduc ou d'égout – 2e intervention et les suivantes	600 \$		

Note:

- 1) Frais assumés à 100% par le requérant si le gel se situe entre sa maison et la boîte d'arrêt de ligne;
- 2) Frais assumés à 50% par la Ville et 50% par le requérant si le gel se situe des deux côtés de la boîte d'arrêt de ligne ou si indéterminable;
- 3) Frais assumés à 100% par la Ville si le gel se situe de la conduite principale et la boîte d'arrêt de ligne uniquement.

	SECTEUR – BÂTIMENTS ET PARCS		
>	Déplacement d'un lampadaire (à la demande d'un tiers)	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration	
>	Déplacement d'un arbre sur la propriété publique et travaux d'éradication d'un arbre et transport de ses débris (à la demande d'un tiers)	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration	
>	Déplacement d'autres infrastructures municipales (à la demande d'un tiers)	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration	
>	Installation d'une sortie électrique à partir d'un bâtiment municipal	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration	
>	Autres travaux bâtiments et parcs	Coût estimé des travaux, majoré de 15 % pour les frais d'administration	

ANNEXE C

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

Modifié VM-220-13

TARIFICATION TOUTES TAXES INCLUSES

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFIC	CATION
SECTEUR VOIRIE ET S	SIGNALISATION SANS OPÉRATEUR*	
Location de véhicules et équipements	OBNL	Municipalité
➤ Balayeuse et aspirateur automoteur	-	- p - 72
➤ Balai mécanique sur tracteur		
➤ Bouteur à chenille		
➤ Camionnette ¾ tonne		
➤ Camionnette 1 tonne	_	
➤ Camionnette 2 tonnes	_	
Camion atelier (aqueduc et égout)	_	
Camion écureur d'égout		
Camion avec grue articulée	4	
Camion nacelleCamion 6 roues avec boîte basculante	-	
Camion 8 roues avec boîte basculante	-	
Camion 10 roues avec boîte basculante	-	
Camion 6 roues avec équipement de	┥	
déneigement et d'épandage		
➤ Camion 8 roues avec équipement de	┥	
déneigement et d'épandage		
Camion 10 roues avec équipement de	7	
déneigement et d'épandage	<u> </u>	
➤ Camion pour le déglaçage et l'épandage	<u> </u>	
Chargeuse sur pneus à châssis articulé	_	
Chargeuse pelleteuse sur pneus	_	Tarification en fonction des
➤ Chaudière à vapeur pour dégeler des	Tarification en fonction des	taux que nous retrouvons
tuyaux ➤ Chenillette	taux que nous retrouvons	dans le document sur les
Compacteur portatif	dans le document sur les	Taux de location de la
Compresseur à air	Taux de location de la	machinerie lourde,
Cônes de signalisation	machinerie lourde, machinerie et outillage du	machinerie et outillage
➤ Débroussailleuse	gouvernement du Québec	du gouvernement du
➤ Dégeleuse à tuyaux	en vigueur majoré de 15 %	Québec en vigueur majoré
➤ Écureur d'égout		de 15 %
➤ Enseigne portative de signalisation	Ce document fait partie	On de aumant fait nautie
➤ Faucheuse sur tracteur	intégrante du présent	Ce document fait partie intégrante du présent
➤ Finisseuse automotrice	règlement comme si au long	règlement comme si au
➤ Fouet rotatif à moteur	reproduit et est révisé	long reproduit et est révisé
➢ Fourgonnette	annuellement par le	annuellement par le
➤ Génératrice	gouvernement du Québec	gouvernement du Québec
➤ Machine à peinture	_	
Niveleuse	4	
➤ Pelle hydraulique sur pneus	-	
➢ Plaque vibrante➢ Recycleur à asphalte	-	
➤ Remorques	 	
> Rouleau compresseur	╡	
➤ Rouleau compacteur	┥	
> Scie à découper	╡	
➤ Scie à tuyau	7	
➤ Scie à asphalte		
➤ Souffleuse à neige automobile	<u> </u>	
➤ Souffleuse à neige amovible avec		
chargeuse sur pneus	_	
➤ Tondeuse	_	
> Tracteur à pelouse	_	
➤ Tracteur à pelouse industriel	_	
 Barrières métalliques antiémeutes (à retirer) 		
Les équipements non énumérés ci-dessus seront facturés au coût réel plus 15 % pour les frais d'administration		

ANNEXE C

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

Modifié VM-220-13

TARIFICATION TOUTES TAXES INCLUSES

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION
Dépôt des neiges usées (exonéré de	taxes)
➤ Camion 6 roues	15 \$ / déchargement
➤ Camion 10 roues	20 \$ / déchargement
➤ Camion 12 roues	25 \$ / déchargement
➤ Camion semi-remorque	30 \$ / déchargement
> Utilisation hors des heures d'ouverture tout camion (à retirer)	50 \$ / heure (minimum de 3 h) plus 15 % pour les frais d'administration (à retirer)
Main-d'œuvre	
Taux horaire de la main-d'œuvre, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, majoré de 36 % pour les avantages sociaux (minimum 1 h)	Taux horaire de 35 \$ + 36 % pour avantages sociaux + 15 % de frais d'administration
➤ Taux horaire de la main-d'œuvre pour du travail accompli en dehors des heures normales de travail et le samedi majoré de 36 % pour les avantages sociaux et de 50 % pour les heures supplémentaires (minimum de 3 h)	Taux horaire de 35 \$ majoré de 50 % + 36 % pour les avantages sociaux (toujours un minimum de 3 h facturées) + 15 % de frais d'administration
➤ Taux horaire de la main-d'œuvre pour du travail accompli en dehors des heures normales, soit le dimanche et les jours fériés, majoré de 36 % pour les avantages sociaux et de 100 % pour les heures supplémentaires (minimum de 3 h)	Taux horaire de 35 \$ majoré de 100 % + 36 % pour les avantages sociaux (toujours un minimum de 3 h facturées) + 15 % de frais d'administration

Modifié VM-220-7, VM-220-12, VM-220-22

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION
➤ Coupe de bordure de béton	43,52 \$ le mètre linéaire, montant minimum de 215,22 \$, plus 15 % de frais d'administration
> Coupe de bordure de granite	65,62 \$ le mètre linéaire, montant minimum de 215,22 \$, plus 15 % de frais d'administration

Ajouté VM-220-15 Modifié VM-220-21, VM-220-22

SECTEUR DU GÉNIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION			
VENTE DE MATÉRIEL DE REMBLAI				
Matériel granulaire de béton et granulats de classe B et C (matériel offert selon sa disponibilité)	3 \$ / tonne, frais de transport et chargement à la charge de l'acheteur			

Ajouté VM-220-24

EAU

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION			
VENTE DE L'EAU				
Eau brute	Le tarif minimum pour les frais d'administration est de 40 \$ par remplissage plus 1 \$ par mètre cube d'eau brute. Dans le cas où la Ville en fasse la livraison, des frais de base de 100 \$ par remplissage sont facturés plus 1 \$ par mètre cube d'eau brute. De plus, si le service est offert à			

	d'autres municipalités, les tarifs facturés sont du double soient 80 \$ de frais d'administration par remplissage plus 2 \$ par mètre cube d'eau brute et dans le cas où la Ville en fasse la livraison, un montant de 200 \$ par remplissage sera facturé plus 2 \$ par mètre cube d'eau brute.
Eau chlorée	Le tarif minimum pour les frais d'administration est de 100 \$ par remplissage plus 1,25 \$ par mètre cube d'eau chlorée. Dans le cas où la Ville en fasse la livraison, des frais de base de 100 \$ par remplissage sont facturés plus 1,25 \$ par mètre cube d'eau chlorée. De plus, si le service est offert à d'autres municipalités, les tarifs facturés sont du double soient 200 \$ de frais d'administration par remplissage plus 2,50 \$ par mètre cube d'eau chlorée et dans le cas où la Ville en fasse la livraison, un montant de 200 \$ par remplissage sera facturé plus 2,50 \$ par mètre cube d'eau chlorée.
Eau traitée (adoucie)	Le tarif minimum pour les frais d'administration est de 100 \$ par remplissage plus 2 \$ par mètre cube d'eau traitée. Dans le cas où la Ville en fasse la livraison, des frais de base de 100 \$ par remplissage sont facturés plus 2 \$ par mètre cube d'eau traitée. De plus, si le service est offert à d'autres municipalités, les tarifs facturés sont du double soient 200 \$ de frais d'administration par remplissage plus 4 \$ par mètre cube d'eau traitée et dans le cas où la Ville en fasse la livraison, un montant de 200 \$ par remplissage sera facturé plus 4 \$ par mètre cube d'eau traitée.

SERVICE DE L'URBANISME

TARIFICATION TOUTES TAXES INCLUSES

DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION	
PERMIS ET	CERTIFICATS (VM-95)	
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION	UsageS de nature résidentielle	Autres usages
➤ Construction ou addition d'un bâtiment principal	 150,00 \$ par unité de logement; Dans le cas d'une habitation communautaire ou collective, 50,00\$ par chambre 	250,00 \$ de base et 1,50 par mètre carré de superficie au sol affectée par les travaux, avec un maximum de 5 000,00 \$
Construction ou addition d'un bâtiment complémentaire	 Habitation unifamiliale isolée: 60,00\$ Autres usages de nature résidentielle 100,00 \$ 	150,00 \$ de base et 1,00 par mètre carré de superficie au sol affectée par les travaux, avec un maximum de 5 000,00 \$
➤ Agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal :	 ➤ Sans ajout d'un logement pour un usage habitation communautaire ou collective: 50,00 \$ par chambre ajoutée ➤ Sans ajout d'un logement pour les usages 111 – Habitation unifamiliale isolée, 15 - chalet et 16 – maison mobile: 75,00 \$ ➤ Sans ajout d'un logement pour les autres usages: 100,00 \$ ➤ Avec ajout de logement: 100,00 \$ par unité de logement 	250,00 \$ de base et 1,50 par mètre carré de superficie au sol affectée par les travaux, avec un maximum de 5 000,00 \$
➤ Agrandissement ou transformation d'un bâtiment autre	50\$	150,00 \$ de base et 1,00 par mètre carré de superficie au sol affectée par les travaux, avec un maximum de 5 000,00 \$
DEMANDES DE PERMIS DE LOTISSEMENT	TARIFICATION	
Pour la création d'un ou de plusieurs lots, sans ouverture de rue	100,00 \$ par lot	
Pour la création d'un ou de plusieurs lots, avec ouverture de rue	200,00	\$ par lot
AUTRES DEMANDE DE PERMIS	TARIFICATION	
Demande de permis d'installation septique	125,00 \$ par installation septique	
Demande de permis de prélèvement d'eau Demande de permis de garde de poule	125,00 \$ par permis	
et de construction du poulailler et de l'enclos extérieur (VM-313)	25,00 \$ par permis	
DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION	TARIFICATION	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	100,00 \$	
> Usage ou bâtiment temporaire	125,00 \$	
➤ Démolition d'un bâtiment principal ➤ Démolition d'un bâtiment complémentaire	150,00 \$ 50,00 \$	
> Déplacement d'une construction	150,00 \$	
➤ Abattage d'arbre	10,00 \$	
➤ Affichage permanent ou temporaire	 Enseigne mobile : 150,00 \$ par demande Fresque : 150,00 \$ par demande Autres : 100,00 \$ de base et 5,00 \$ par mètre carr de superficie d'enseigne; 	

➤ Réparation d'un bâtiment principal résidentiel	45,00 \$			
> Réparation d'un bâtiment principal autre que résidentiel	200,00 \$			
Réparation d'un bâtiment complémentaire résidentiel	25,00 \$			
Réparation d'un bâtiment complémentaire autre que résidentiel	125,00 \$			
Aménagement de terrain résidentiel	40	,00 \$		
Aménagement de terrain autre que résidentiel	125	125,00 \$		
➤ Autre demande de certificat d'autorisation	40	,00 \$		
AUTRE DEMANDE DE CERTIFICAT	TARIFICATION			
➤ Certificat de conformité	125,00 \$ par cert	125,00 \$ par certificat de conformité		
DESCRIPTION DU SERVICE	TARIFICATION			
AUTRE DEMANDE				
DEMANDE DISCRÉTIONNAIRE	Pour un immeuble résidentiel de quatre (4) logements et moins	Pour tout autre immeuble		
 ➤ Demande d'amendement de l'un quelconque des règlements suivants : 1) Le règlement portant sur le plan d'urbanisme; 2) Le règlement de zonage; 3) Le règlement de lotissement; 4) Le règlement de construction; 5) Le règlement sur les dérogations mineures; (VM-95) 	 500,00 \$ au moment du dépôt de la demande pour fin de son étude; 1000,00 \$ pour les procédures d'adoption du règlement avant qu'elles ne débutent 	 600,00 \$ au moment du dépôt de la demande pour fin de son étude; 1000,00 \$ pour les procédures d'adoption du règlement avant qu'elles ne débutent 		
➤ Demande de dérogation mineure (VM-0023) AUTRE	 > 500,00 \$ au moment du dépôt de la demande pour fin de son étude; > 300,00 \$ relatifs à la publication d'un avis TARIF	> 700,00 \$ au moment du dépôt de la demande pour fin de son étude; 300,00 \$ relatifs à la publication d'un avis		
➤ Demande d'usage conditionnels (VM-340)	200\$			

<u>ARTICLE 3.</u> Toutes les autres dispositions du règlement relatives à la tarification demeurent et continuent de s'appliquer intégralement.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

La greffière, La Mairesse suppléante,

Me Marie-Claude Gagnon, oma, Avocate

Lucie Lapointe